

Envoyé en préfecture le 31/10/2018 Reçu en préfecture le 31/10/2018

Affiché le 31/10/2018

ID: 038-200040111-20181025-18\_103-DE

# REGISTRE DES DÉLIBER ATION DU CONSEIL COMMUNAUT

-----

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

#### **DELIBERATION N° 18-103**

CONVENTION GESTION DE L'ASSAINISSEMENT DE LA ZI CHARTREUSE-GUIERS AVEC LA

CHARTREUSE-GUIERS AVEC LA COMMUNE DE ST LAURENT DU PONT L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 18 octobre 2018

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 32

OBJET:

#### Résultat du vote :

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

#### Présents les délégués avec voix délibérative :

Pierre BAFFERT, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers); Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles); Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers); François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Patrick FALCON, (Saint Joseph de Rivière); Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, (Saint-Laurent du Pont); Jean Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Stéphane GUSMEROLI; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse); Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)

#### **Pouvoirs:**

Christel COLLOMB à Pierre BAFFERT; Christian ALLEGRET à Denis SEJOURNE; Gérard ARBOR à Patrick FALCON; Céline BOURSIER à Jean-Louis MONIN; Nathalie HENNER à Cédric MOREL; Denis BLANQUET à Olivier RICARD; Martine MACHON à Christiane MOLLARET

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse gère les eaux usées sur la ZI Chartreuse-Guiers,

CONSIDERANT que les eaux usées sont ensuite envoyées à la station d'épuration de Saint-Laurent du Pont pour être traitées,

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes délègue la gestion de la station de relevage des eaux usées de la ZI Chartreuse-Guiers à la commune de St Laurent du Pont,

CONSIDERANT que la précédente convention est caduque et remplacée par la convention en annexe.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE.

- > ACCEPTE les termes de la nouvelle convention
- > AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention

### Le Président.

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 31 octobre 2018

Le Président, Denis SEJOURNE.

